



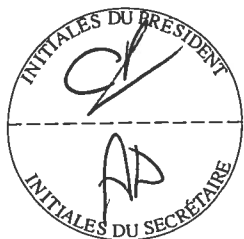
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2016

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 MARS 2016
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Amendement à la résolution numéro 4-03-16 concernant l'augmentation des charges hydrauliques réservées / Entente tripartite RIADM-Ville de Lachute-RAEUCL
 - B) Renouvellement / Assurances générales
 - C) Bilan RDD 2015 / Dépôt
 - D) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
 - E) Adhésion / Association des biologistes du Québec
 - F) Mandat de représentation dans le dossier concernant le cabinet de comptables Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l.
 - G) Ratification d'un mandat à Draghia Avocats Inc. / GSI Environnement - Négociations
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 21 avril 2016

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Martin Charron, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en retirant toutefois le point VIII B) Renouvellement / Assurances générales.

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 17 MARS 2016**

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2016.

2-04-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2016.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats
octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 18-03-16 au 21-04-16, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-04-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 18-03-16 au 21-04-16, et ce, pour un montant de 81 581,06 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Amendement à la résolution numéro 4-03-16 concernant
l'augmentation des charges hydrauliques réservées / Entente
tripartite RIADM-Ville de Lachute-RAEUCL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 4-03-16 concernant l'augmentation des charges hydrauliques réservées dans le cadre de l'Entente tripartite entre RIADM-Ville de Lachute-RAEUCL;

CONSIDÉRANT qu'une erreur est survenue quant au montant apparaissant à ladite résolution pour les annuités estimées payables par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

4-04-16

Il est

Proposé par: M. Martin Charron

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la résolution numéro 4-03-16 soit amendée en précisant que les coûts attribuables à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes sont établis à 356 279,60 \$ correspondant à des annuités estimées à environ 21 733 \$.

- adopté à l'unanimité

B) Renouvellement / Assurances générales

- Ce point est reporté à une séance ultérieure.

C) Bilan RDD 2015 / Dépôt

- Il y a dépôt du bilan RDD 2015.

D) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours pour constituer et documenter plusieurs dossiers susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'un ou plusieurs recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille qui excède les sommes prévues au budget;

5-04-16

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

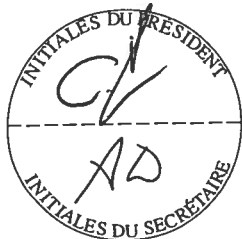
Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement de la facture numéro 16-17 de la Société Raynald Mercille pour un montant total de 8 117,95 \$, taxes incluses pour des travaux réalisés entre le 1^{er} et le 31 mars 2016.

QUE les honoraires et frais requis en paiement de ces factures soient payés par l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

E) Adhésion / Association des biologistes du Québec

CONSIDÉRANT la pertinence et l'intérêt pour la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, madame Andrea Daezli, de maintenir son statut de membre au sein de l'Association des biologistes du Québec pour l'année 2016;

6-04-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser la somme de 130 \$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement de l'adhésion de sa directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, à l'Association des biologistes du Québec.

- adopté à l'unanimité

F) Mandat de représentation dans le dossier concernant le cabinet de comptables Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l.

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels juridiques dans le dossier concernant le cabinet de comptables Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l.;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçues de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau le 18 avril 2016;

7-04-16

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par: M. Martin Charron

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau dans le dossier concernant le cabinet de comptables Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l., le tout selon l'offre de services datée du 18 avril 2016.

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014 de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

G) Ratification d'un mandat pour services professionnels juridiques à Draghia Avocats Inc. / Dossier GSI Environnement

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels juridiques dans le dossier de GSI Environnement;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT l'offre de services reçues de la firme d'avocats Draghia Inc. le 18 avril 2016;

8-04-16

Il est
Proposé par: M. Martin Charron
Appuyé par: M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ratifie le mandat à M^e Bogdan Draghia, avocat chez Draghia Avocats Inc., dans le dossier GSI Environnement, le tout selon l'offre de services datée du 18 avril 2016.

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014 de ladite Régie.

QUE la Régie autorise le paiement de la facture #2928 datée du 19 avril 2016 au montant de 3 528,45 \$ (taxes incluses) puisque celle-ci est reliée au présent mandat à la firme Draghia Avocats Inc.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-04-16

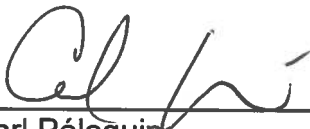
Il est
Proposé par: M. Martin Charron
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 mai 2016 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité


Andrea Daezli
Directrice générale et
secrétaire-trésorière


Carl Péloquin
Président